

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**28 JANVIER 2021**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation de  
subventions pour  
l'acquisition de nouvelles  
caméras de vidéo-  
protection**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 29 janvier 2021  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 29 janvier 2021  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 janvier 2021

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 28 janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 janvier deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET\*, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

\*Monsieur FOUCHET présent à partir du dossier 21 A 03

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BASSINE à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur NDIAYE  
Madame FRABOULET à Monsieur RICHARD  
Monsieur GREVET à Monsieur BENTZ

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MIGEON

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20210128-21-A-15c-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2021  
Date de réception préfecture : 29/01/2021

**N° DE DOSSIER** : 21 A 15c

**OBJET** : SOLLICITATION DE SUBVENTIONS POUR L'ACQUISITION DE NOUVELLES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Depuis 2005, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a déployé 83 caméras pour assurer la protection des citoyens et pour lutter contre la délinquance de voie publique, notamment les cambriolages.

Les locaux de la police municipale disposent d'un centre de supervision urbain (CSU) équipé d'écrans affichant en direct les images filmées par les caméras de vidéo protection pouvant elles-mêmes être commandées à distance en cas d'incident particulier à suivre.

Les principaux objectifs du déploiement de ces caméras sont la sécurisation des personnes et des biens et la réponse à une problématique ciblée de troubles à l'ordre public.

Malgré le nombre de caméras actuellement déployées, de nombreuses réquisitions judiciaires ne peuvent être traitées par manque de caméras.

Aussi, la Ville prévoit chaque année l'installation de nouvelles caméras pour compléter ce dispositif et sollicite plusieurs partenaires financiers pour l'accompagner dans cet investissement.

En 2021 il est prévu d'installer 13 nouvelles caméras dans la Ville, pour un montant prévisionnel de 370 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre les dossiers de demande de subvention concernant l'acquisition de caméras de vidéo protection à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2021 pour la vidéo protection et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2021,
- Madame la Présidente de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif de soutien à l'équipement en vidéo protection,
- A tout autre organisme pouvant financer ces équipements.

et à demander les cofinancements associés au taux maximum.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre les dossiers de demande de subvention concernant l'acquisition de caméras de vidéo protection à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2021 pour la vidéo protection et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2021,
- Madame la Présidente de la Région Ile de France dans le cadre du dispositif de soutien à l'équipement en vidéo protection
- A tout autre organisme pouvant financer ces équipements

et à demander les cofinancements associés au taux maximum.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye